

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 10 août 2015, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Daniel Blais, maire suppléant, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment. À l'arrivée du maire Réal Turgeon à 20h15, ce dernier poursuit la séance.

2015-08-240

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance de consultation publique du 6 juillet 2015 ;
 - 3.2. Séance ordinaire du 6 juillet 2015 (ajournée au 11 juillet 2015) ;
 - 3.3. Séance ordinaire ajournée du 11 juillet 2015 (référence séance ordinaire du 6 juillet 2015) ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 juillet 2015 ;
8. Inspection municipale ;
 - 8.1. Travaux à autoriser ;
 - 8.2. Fauchage des terrains vacants ;
9. Inspection en bâtiments ;
 - 9.1. Émission des permis ;
 - 9.2. Dossiers des nuisances et autres ;
10. Sécurité incendie ;
 - 10.1. Demande du directeur par intérim ;
11. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 11.1. Proposition haie brise-vent et annulation de la résolution 2015-05-160 ;
12. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 12.1. Roche ltée, Groupe-conseil ;
 - 12.1.1. Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC ;

- 12.1.2. Honoraires additionnels ;
 - 12.1.2.1. Estimation des coûts de 3 variantes de collecte des eaux usées - secteur Kennedy ;
 - 12.1.2.2. Reprise des plans selon l'option de la variante ;
 - 12.1.2.3. Prolongement de la rue du Parc ;
- 12.2. Autres travaux ;
- 13. Secteurs privés ;
 - 13.1. Projet-pilote 2015 - collecte des ordures et de la récupération ;
 - 13.1.1. Services sanitaires Denis Fortier inc. - approbation de coûts ;
 - 13.2. Compensation financière pour entretien des chemins - Place Gagné ;
- 14. Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
 - 14.1. Motion de félicitations ;
- 15. Divers ;
 - 15.1. Vidéo promotionnel - site internet ;
- 16. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-08-241 3.1. Séance de consultation publique du 6 juillet 2015

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 6 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2015-08-242 3.2. Séance ordinaire du 6 juillet 2015 (ajournée au 11 juillet 2015)

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 (ajournée au 11 juillet 2015) soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2015-08-243 Séance ordinaire ajournée du 11 juillet 2015 (référence séance ordinaire du 6 juillet 2015)

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 11 juillet 2015 (référence séance ordinaire du 6 juillet 2015) soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyennes questionnent relativement au bassin de rétention dans le développement résidentiel et certaines informations contenues dans la résolution 2015-

07-238. La directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que certains membres du conseil fournissent les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2015-08-244

MRC de La Nouvelle-Beauce - schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie oblige les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec à produire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ;

ATTENDU QUE le projet de schéma révisé fait suite à diverses rencontres avec le comité de sécurité incendie, le comité technique ainsi que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les modifications apportées correspondent aux attentes des municipalités locales du territoire ;

ATTENDU QU'en date du 22 juin 2015, une consultation publique s'est déroulée conformément à l'article 18 de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le projet de schéma révisé doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration à l'effet qu'elle adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé ainsi que son plan de mise en œuvre qui s'y rattache ;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques révisé, dès son entrée en vigueur, permettra aux municipalités de la MRC de bénéficier d'une exonération de responsabilité pour le préjudice résultant de l'intervention en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour les années 2016 à 2020.

QUE le conseil adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Isidore en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2015-08-245

Association des directeurs municipaux du Québec - colloque de zone

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra à Lac Etchemin, les 9 et 10 septembre 2015, au coût de cent dollars (100,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2015-08-246

Conseil de bassin de la rivière Etchemin - contrat de bassin

ATTENDU QUE le 6 octobre 2015 aura lieu une cérémonie de reconnaissance par le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) ;

ATTENDU QUE lors de la cérémonie, le CBE effectuera la signature de contrats de bassin avec différents partenaires ;

ATTENDU QUE lesdits contrats n'ont aucune valeur juridique, seulement une valeur morale et qu'ils identifient des engagements et/ou actions des partenaires pour la réalisation d'un ou plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire ou son représentant à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, un contrat de bassin avec le Conseil de bassin de la rivière Etchemin portant sur l'éradication et le contrôle de la berce du Caucase sur le territoire 2014-2018.

Adoptée

Le conseil convient de :

- autoriser Nutrigène inc. à effectuer les travaux de réaménagement d'entrées à leurs frais et la municipalité d'apporter, s'il y a lieu, les modifications appropriées au remplacement des arbres ;
- ne pas acquiescer à la demande de remboursement pour un véhicule endommagé par une balle sur le stationnement du Centre municipal ;
- accorder un délai pour la conformité de l'installation septique sur le lot 3 029 217, tant que le bâtiment ne sera pas habité ou présence de déversement dans la nature ;
- demander à la Sûreté du Québec d'apporter une surveillance accrue du contrôle de la vitesse dans le quartier résidentiel ;
- ne pas consentir, pour le moment, à la demande de regroupement du service incendie avec la municipalité de Saint-Lambert ;
- confirmer la présence de deux (2) membres à la fête de fin de saison du Club de soccer St-Lambert qui se tiendra le 22 août 2015 ;
- transmettre à des organismes ciblés les appels de projets dans le cadre de l'Action jeunesse structurante visant la participation citoyenne des jeunes de la Chaudière-Appalaches ;
- transférer aux entrepreneurs en déneigement la documentation relative à une formation «Déneigement : travailler de façon sécuritaire» qui aura lieu en septembre 2015 ;
- laisser toute latitude aux membres de participer à la soirée de formation et d'information gratuite sur les saines habitudes de vie et la Politique familiale municipale le 9 septembre 2015 à Lac Etchemin.

Le conseil convient de ne pas donner suite à la demande suivante :

- différentes formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendront en août et septembre 2015 ;
- journée d'échange sur la biodiversité pour les acteurs municipaux qui se tiendra à Montréal le 2 septembre 2015.

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2015-08-247

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2010 à 2024 inclusivement, les chèques nos 11510 à 11573 inclusivement (le chèque no 11512 étant annulé) et les salaires, totalisant quatre cent cinquante-huit mille quatre cent cinquante-quatre dollars et quarante-neuf cents (458 454,49 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 JUILLET 2015

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 juillet 2015.

8. INSPECTION MUNICIPALE

2015-08-248

8.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Étangs aérés

Brûler les mauvaises herbes 689,85 \$
Fournisseur : Fertibeauce

Ponceau

Parc industriel (extrémité rue du Soudeur) 1 900,54 \$
Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Centre municipal (réf. : 2015-07-216)

Ajout de caméras de sécurité extérieures 3 637,42 \$
Fournisseur : MicroSécur

Salle Amicale

Achat d'un miroir incliné pour handicapé à la salle de bain 454,15 \$
Fournisseur : Vitrierie Global

Nettoyage de fossé autorisé aux frais du propriétaire

Intersection rang Saint-Jacques/rang Dalhousie
Monsieur Luc Royer

Adoptée

8.2. Fauchage des terrains vacants

Le conseil prend acte du rapport concernant le dossier de fauchage des terres et terrains vacants et ce dernier est suivi de près par le directeur des travaux publics.

9. INSPECTION EN BÂTIMENTS

9.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2015.

9.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances et autres pour le mois de juillet 2015.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

2015-08-249

10.1. Demande du directeur par intérim

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

24 paires de gants Pro-Tech avec poignet <i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	2 400,68 \$
Répéteur 21 temps (radar)	144,87 \$ mensuellement
Répéteur 21 temps (tone privé)	96,58 \$ mensuellement
<i>Fournisseur : Novicom 2000 inc.</i>	
Inspection des échelles <i>Fournisseur : Thibault et associés</i>	408,74 \$
Test de pompe <i>Fournisseur : Inspections d'échelles Denis Thibault</i>	690,43 \$
Régularisation de compte pagettes <i>Fournisseur : Bell Mobilité Pagette</i>	114,97 \$

Adoptée

11. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

11.1. Proposition haie brise-vent et annulation de la résolution 2015-05-160

Sujet reporté.

12. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

12.1. Roche Itée, Groupe-conseil

12.1.1. Demande de certificat au MDDELCC

2015-08-250

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet l'alimentation, le traitement et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte des eaux usées dans certains secteurs sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité octroyait à Roche Itée, Groupe-conseil le contrat pour des services en ingénierie dans ledit projet ;

CONSIDÉRANT QU'une demande en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement exige que le requérant, soit la municipalité de Saint-Isidore, prenne des engagements et atteste de certains éléments à l'égard de documents à produire ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Roche Itée, Groupe-conseil, à préparer et présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement concernant le prolongement des réseaux d'égout domestique et pluvial, incluant le service d'aqueduc dans les secteurs ciblés.

QUE le conseil s'engage à :

- payer les frais associés au dépôt et à l'analyse du dossier auprès du MDDELCC au montant total de mille six cent quatre-vingt-six dollars (1 686,00 \$), répartis comme suit :
 - 50% à même l'excédent accumulé non affecté;
 - 50% à même la subvention du MAMOT
- transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée ;
- utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;
- respecter les exigences de rejet et de débordement, à mettre en œuvre le programme de suivi et à transmettre les résultats au ministère, à effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et à retourner les fiches révisées au ministère ;
- mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

Adoptée

12.1.2. Honoraires additionnels

12.1.2.1. Estimation des coûts de 3 variantes de collecte des eaux usées - secteur Kennedy

ATTENDU QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Roche ltée, Groupe-conseil, le contrat pour des services en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux usées au coût total de trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre dollars et trente-cinq cents (393 904,35 \$) ;

2015-08-251

ATTENDU QU'il est porté à l'attention de la municipalité des éléments additionnels à la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Roche ltée, Groupe-conseil, un montant de mille deux cent soixante-quatre dollars et soixante-treize cents (1 264,73 \$), incluant les taxes, afin de procéder à l'évaluation des coûts de trois (3) variantes de collecte des eaux usées dans le secteur Kennedy pour le projet d'eau potable et d'eaux usées, et ce, selon l'offre soumise le 22 juillet 2015.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% à même l'excédent accumulé non affecté ;
- 50% à même la subvention du MAMOT.

Adoptée

2015-08-252

12.1.2.2. Reprise des plans selon l'option de la variante

ATTENDU QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Roche ltée, Groupe-conseil, le contrat pour des services en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux usées au coût total de trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre dollars et trente-cinq cents (393 904,35 \$) ;

ATTENDU QU'il est porté à l'attention de la municipalité des éléments additionnels à la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Roche ltée, Groupe-conseil, un montant de cinq cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-sept cents (574,87 \$), incluant les taxes, afin de procéder aux modifications des plans dans le projet d'eau potable et d'eaux usées relativement à la mise en place d'un réseau basse pression sur le tronçon nord de la route Kennedy, et ce, selon l'offre soumise le 22 juillet 2015.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% à même l'excédent accumulé non affecté ;
- 50% à même la subvention du MAMOT.

QUE la présente résolution annule l'ajout d'une génératrice à PP-2 au montant de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt cents (3 779,80 \$), incluant les taxes, incluse dans la résolution 2015-07-222.

Adoptée

12.1.2.3. Prolongement de la rue du Parc

ATTENDU QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Roche ltée, Groupe-conseil, le contrat pour des services en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux usées au coût total de trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre dollars et trente-cinq cents (393 904,35 \$) ;

2015-08-253

ATTENDU QU'il est porté à l'attention de la municipalité des éléments additionnels à la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Roche ltée, Groupe-conseil, un montant de trois mille quatre cent quarante-neuf dollars et vingt-cinq cents (3 449,25 \$), incluant les taxes, pour la préparation des plans et la demande de certification d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement au prolongement de la rue du Parc dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, et ce, selon l'offre soumise le 9 juillet 2015.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2015-08-254

12.2. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants dans le projet d'eau potable et d'eaux usées :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Alésage du puits FE-8 et pompage 23 092,73 \$
Fournisseur : Samson & Frères inc.

Supervision des travaux d'alésage 2 529,45 \$

Visionnement des puits par géocaméra 1 287,72 \$

Essai de pompage 2 402,98 \$

Frais de laboratoire 632,36 \$

Rédaction d'un compte rendu des travaux 4 426,54 \$

Fournisseur : Envir'eau Puits

QUE les travaux soient effectués à l'automne, après les récoltes.

QUE les présentes dépenses soient payées à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

13. SECTEURS PRIVÉS

13.1. Projet-pilote 2015 - collecte des ordures et de la récupération

2015-08-255

13.1.1. Services sanitaires Denis Fortier inc. - approbation de coûts

ATTENDU QUE par la résolution 2015-06-195, la municipalité convenait de

procéder à un projet-pilote relativement à la collecte individuelle des ordures et de la récupération dans les secteurs privés sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QU'une entente a été signée avec les associations des secteurs ciblés concernant les modalités desdites collectes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Services sanitaires Denis Fortier inc. à procéder à la collecte des ordures et de la récupération dans les secteurs privés sur le territoire de la municipalité Saint-Isidore pour 2015, comme suit :

COÛT ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Collecte des ordures

- | | |
|---|-------------|
| • 18 collectes - Place 95 | 2 586,94 \$ |
| • 18 collectes - Place Gagné | 1 552,16 \$ |
| • 13 collectes - rues du Déménageur et du Draveur | 971,54 \$ |

Collecte de la récupération

- | | |
|--|-------------|
| • 13 collectes - Place 95 | 1 868,34 \$ |
| • 13 collectes - Place Gagné | 1 121,01 \$ |
| • 8 collectes - rues du Déménageur et du Draveur | 597,87 \$ |

Adoptée

2015-08-256

13.2. Compensation financière pour entretien des chemins - Place Gagné

ATTENDU QUE par la résolution 2012-08-237, la municipalité a adopté le règlement no 236-2012 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une requête signée par plus de soixante pour cent (60%) des propriétaires ou occupants riverains du secteur Place Gagné ;

ATTENDU QUE les obligations d'éligibilité ont été remplies par le secteur, soit la formation d'une association et désignation d'un représentant ainsi que la signature d'une convention relative à l'entretien dudit chemin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à l'Association Place Gagné un montant équivalent à cent dollars (100,00 \$) par résidence permanente et cinquante dollars (50,00 \$) par résidence saisonnière, relatif à l'entretien du chemin privé soit mille cinquante dollars (1050,00 \$), et ce, à compter de l'année 2015.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, la convention d'entretien.

Adoptée

14. EXPOSITION AGRICOLE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE

2015-08-257

14.1. Motion de félicitations

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité organisateur et tous les bénévoles qui ont collaboré activement à la 33^e édition de l'Expo St-Isidore / Bassin de la Chaudière, laquelle avec sa programmation diversifiée, jouit d'une popularité toujours constante, et ce, malgré la température maussade de cette année.

Adoptée

15. DIVERS

2015-08-258 15.1. Vidéo promotionnel - site internet

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Ocus Pocus Production à concevoir un nouveau vidéo promotionnel pour le site internet de la municipalité de Saint-Isidore, au coût estimé à mille cent quarante-neuf dollars et soixante-quinze cents (1 149,75 \$), incluant les taxes.

Adoptée

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

**2015-08-259 IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 30.**

Adopté ce 8 septembre 2015.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
